



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MONTPELLIER



# 1<sup>re</sup> Rencontre de droit public du tribunal administratif de Montpellier

## La Médiation EN DROIT PUBLIC : Dans l'intérêt des justiciables et de la justice

**JEUDI 30 NOVEMBRE de 14 h à 17 h 30** à la Faculté de Droit de Montpellier  
Amphithéâtre D de l'UFR droit et science politique - 39, rue de l'Université Bât. 1 - 1<sup>er</sup> étage

### La médiation devant le juge administratif : Quel intérêt ? Quelles modalités ? Quels résultats ?

La médiation permet d'apporter à certains litiges une meilleure réponse qu'une décision de justice. Le développement de ce mode alternatif de règlement des conflits que le législateur a entendu favoriser, repose sur une démarche collective associant les magistrats, avocats, administrations et justiciables. Cette rencontre sera l'occasion d'un échange d'expériences entre les différents acteurs pratiquant la médiation ou amenés à la mettre en œuvre.

**13h30 accueil** - café

**14h00 ouverture** de la rencontre : Mme Vidard, présidente du tribunal administratif de Montpellier, M. Clamour, professeur de droit public, vice-doyen de la Faculté de droit de Montpellier et M. le Bâtonnier représentant l'ordre des avocats de Montpellier

**14h30 justice administrative et médiation** : Maître Dehghani-Azar, avocat, médiateur, membre du comité Justice administrative et médiation, puis débat avec la salle

**15h00 la médiation dans les litiges contractuels - l'expérience du règlement amiable des marchés** : M. Léger, Conseiller d'Etat honoraire, président du C.C.I.R.A.L, Maître Charrel, avocat et M. Souteyrand, magistrat, puis débat avec la salle

**15h45 la médiation dans la fonction publique et l'éducation - pratiques actuelles et nouvelles approches** : table ronde animée par Mme Ribot, professeur de droit public de la Faculté de droit de Montpellier, avec M. Mauvy, médiateur académique, Mme Léal-Bernard, directrice adjointe du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales, Maître J.M Maillot et M. Charvin, magistrat, puis débat avec la salle

**16h30 les compétences et la déontologie des médiateurs**

**17h05 synthèse** : Professeur Clamour.

### ➤ **Coupon-réponse à retourner avant le 10 novembre 2017**

Par courrier au Tribunal administratif de Montpellier 6, rue Pitot - CS 99002 - 34063 Montpellier Cedex 2 ou  
par courriel : [dominique.brieda@juradm.fr](mailto:dominique.brieda@juradm.fr)

Madame, Monsieur : ..... Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... E-mail : ..... Sera accompagné de : ..... pers. ....

**Cette conférence sera ouverte à une reconnaissance comme formation continue des avocats et des médiateurs.**